

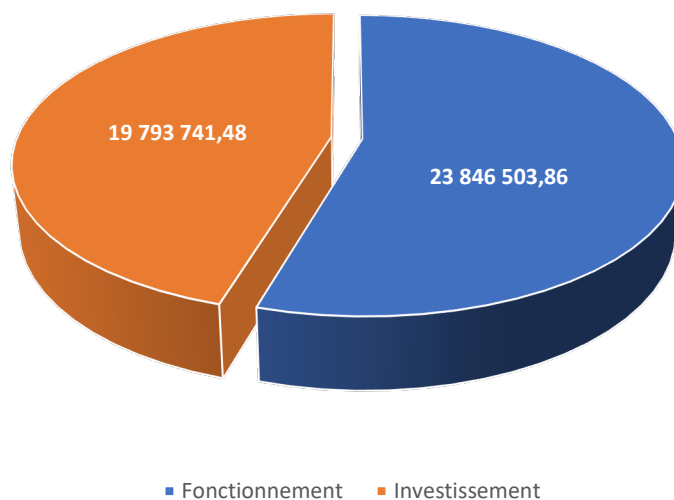
Note de présentation des budgets primitifs 2021

Conseil Municipal du 8 avril 2021

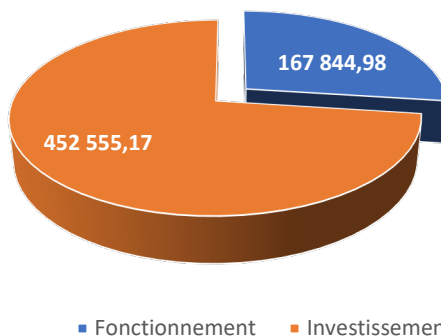
2021 :

**Poursuite d'une saine gestion
et d'un haut niveau d'investissements
pour développer Beaucaire**

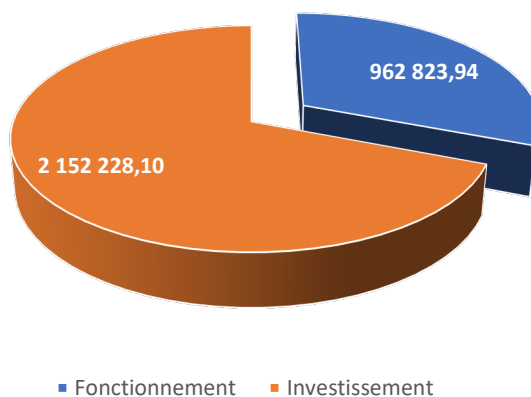
Budget Primitif 2021 - Ville



Budget Primitif 2021 - Eau



Budget Primitif 2021 - Assainissement



La crise sanitaire et les mesures de confinement mises en place constituent un choc considérable pour l'économie française. Les mesures gouvernementales sont annoncées au jour le jour, ce qui rend très difficile l'établissement d'une prospective pour l'année 2021.

Néanmoins, la municipalité s'est fixée des orientations pour 2021 qui peuvent se résumer en 2 termes :

- ▶ **La poursuite d'une saine gestion**
- ▶ **Un haut niveau d'investissements pour développer Beaucaire et participer à la relance économique du pays**

Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

| Recettes de fonctionnement | BP 2021 |
|---|------------------------|
| Impôts et taxes | 14 900 000.00 € |
| Dotations et participations | 4 140 000.00 € |
| Produits des services et du domaine | 575 000.00 € |
| Atténuations de charges | 245 926.00 € |
| Autres recettes | 345 800.00 € |
| Excédent de fonctionnement | 3 429 777.86 € |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 23 636 503.86 € |
| Recettes d'ordre | 210 000.00 € |
| Total des recettes de fonctionnement | 23 846 503.86 € |

| Impôts et taxes | BP 2021 |
|--|-----------------------|
| Taxe d'habitation | 0.00 € |
| Taxe foncière sur le foncier bâti | 8 750 000.00 € |
| Taxe foncière sur le foncier non bâti | 350 000.00 € |
| Dotation de solidarité communautaire | 726 500.00 € |
| Attribution de compensation communautaire | 3 950 000.00 € |
| Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales | 200 000.00 € |
| Autres taxes | 923 500.00 € |
| Total | 14 900 000.00€ |

L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 dite loi de finances pour 2020 a acté :

- La suppression, à compter de 2021, du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- Le gel des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à son taux de 2019 et ce jusqu'en 2022.
- La compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Afin de ne pas pénaliser les beaucairois et conformément aux engagements de M. le Maire, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 comme cela est le cas depuis 2014.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux de référence, soit 50,70% pour l'année 2021 (correspondant au taux communal de 2020 ajouté au taux départemental de 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant désormais transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation), et de fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2021 à son niveau de 2020 soit 52,10%.

S'agissant de la taxe d'habitation, le taux est figé en 2021 et 2022 à 14,35 %, il n'y a pas lieu de le voter

| Dotations et participations | BP 2021 |
|---|----------------|
| ➤ Dotation Globale de Fonctionnement | |
| Dotation forfaitaire | 550 000.00 € |
| Dotation de Solidarité Urbaine | 2 200 000.00 € |
| Dotation Nationale de Péréquation | 150 000.00 € |
| ➤ Participations | |
| Etat | 0.00 € |
| Département | 5 000.00 € |
| Autres organismes | 713 000.00 € |
| ➤ Attributions de péréquation et de compensation | |
| Dotation unique de compensations spécifiques TP | 0.00 € |
| Compensations exonérations taxes foncières | 60 000.00 € |
| Compensations exonérations taxes d'habitation | 430 000.00 € |
| ➤ Dotation de recensement | 0.00 € |
| ➤ Dotation pour titres sécurisés | 10 000.00 € |

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

| Les dépenses de fonctionnement | BP 2021 |
|---|------------------------|
| Charges à caractère général | 5 139 930.00 € |
| Charges de personnel | 12 250 000.00 € |
| Charges de gestion courante | 2 820 000.00 € |
| Charges financières | 240 000.00 € |
| Charges exceptionnelles | 147 950.00 € |
| Dépenses imprévues | 436 543.86 € |
| Atténuation de produits | 15 260.00 € |
| Provisions | 50 000.00 € |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 21 099 683.86 € |
| Virement à la section d'investissement | 2 050 000.00 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre section | 696 820.00 € |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 2 746 820.00 € |
| Total des dépenses de fonctionnement | 23 846 503.86 € |

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Charges à caractère général | |
| Achats de fournitures | 1 656 571.00 € |
| Achats de services | 3 307 239.00 € |
| Impôts et taxes | 176 120.00 € |

| Charges de personnel | BP 2021 |
|---|------------------------|
| Personnel extérieur | 70 000.00 € |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 110 000.00 € |
| Rémunération du personnel titulaire | 6 645 000.00 € |
| Rémunération du personnel non titulaire | 1 600 000.00 € |
| Cotisations salariales | 3 413 000.00 € |
| Autres charges | 412 000.00 € |
| Total | 12 250 000.00 € |

L'investissement

Les recettes d'investissement

| Les recettes d'investissement * | BP 2021 |
|--|------------------------|
| Subventions d'investissement reçues | 5 357 931.98 € |
| Emprunts et dettes assimilés | 0.00 € |
| Immobilisations corporelles | 0.00 € |
| Dotations, fonds divers et réserves | 920 000.00 € |
| Autres immobilisations financières | 0.00 € |
| Produits de cession | 2 480 000.00 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 2 650 000.00 € |
| Excédent d'investissement 2020 | 3 838 989.50 € |
| Total des recettes réelles d'investissement | 15 246 921.48 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 696 820.00 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 2 050 000.00 € |
| Opérations patrimoniales | 1 800 000.00 € |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 4 546 820.00 € |
| Total des recettes d'investissement | 19 793 741.48 € |

*y compris restes à réaliser

Pas d'emprunt en 2021 malgré un haut niveau d'investissements

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2017, en 2018 et 2019.

Un emprunt a été souscrit comme prévu en 2020 en raison des grands projets engagés par la commune en 2020 (écoles,...) pour rattraper 30 ans de retard dans certains domaines et conforté par l'extrême faiblesse des taux.

Aucun emprunt ne sera inscrit en 2021.

Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publique pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. Comme l'a relevé la chambre régionale des comptes dans son récent rapport d'observations, **la capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre la saine gestion des finances communales.** Elle était d'environ 8 ans en 2017, 6 ans en 2018, 5 ans en 2019 et 4,2 ans en 2020.

Près de 18 millions d'euros pour participer activement à la relance économique du pays et pour développer la ville et son attractivité !

Prenant acte de la faiblesse des équipements structurants présents en 2014 (à la fois par leur nombre et par leur qualité), Julien Sanchez et son équipe ont initié de nombreux projets structurants qui, en raison de leur importance et de leur coût, ne peuvent être réalisés en une seule année. Il en résulte que des projets commencés les années passées seront poursuivis ou seront terminés en 2021.

En 2021, la Ville de Beaucaire prévoit plus de 17,6 millions d'euros d'investissements dont près de 10 millions de nouvelles inscriptions budgétaires (Près de 8 millions d'euros sur le budget principal, le reste sur les budgets eau et assainissement).

Ce haut niveau d'investissements permet à la commune de participer activement à la relance économique du pays et de développer la ville et son attractivité.

Les principaux investissements de l'année 2021

- L'école Garrigues Planes :

Le programme de rénovation et d'agrandissement de l'école de Garrigues Planes s'élève à environ 4 990 000 € TTC. Pour 2021, le montant des travaux (tranche 3) s'élèvera à 1 636 740,00 €.

A terme, ce seront 375 enfants, contre 200 aujourd'hui, dans 9 classes supplémentaires, qui seront accueillis dans des conditions de confort bien supérieures.

Des subventions ont été demandées à l'Etat, au Département et à la Région. La commune a déjà obtenu 562 417 € au titre de la DSIL 2019 de l'Etat pour la 1ère tranche ; 559 696 € au titre de la DSIL 2020 pour la tranche 2 ; 398 139€ du Département au titre du Contrat Territorial ; une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat pour la 3ème tranche.

- L'Ecole Nationale :

Après un long travail collaboratif avec les équipes pédagogiques et des pré-études nécessaires (tant techniques que financières), un appel à candidatures a été lancé. Plusieurs dizaines de cabinets d'architectes y ont répondu et le choix final s'est porté sur les architectes Alexandre Senac et Nicolas André en juillet 2020. D'une capacité actuelle de 150 élèves en élémentaire (6 classes), le projet va permettre, à terme, d'accueillir 19 classes et 3 demi-classes spécialisées ainsi que le restaurant scolaire adapté lié.

Le coût total du projet est d'environ 7 millions d'euros.

Plusieurs partenaires ont été sollicités.

L'Etat a accordé récemment la somme de 766 640€ pour la tranche 1 dans le cadre du plan de relance.

- Les aires de jeux :

Il est prévu 110 000€ en 2021 pour la création d'une nouvelle aire de jeux publique.

- L'école Moulinelle :

La rénovation de l'école Moulinelle prendra fin avec le remplacement des huisseries bois par des huisseries aluminium à hauteur de 85 000€. Une création de classe est aussi prévue.

- Plan numérique des écoles :

307 000 € seront consacrés à la mise à disposition d'équipements numériques performants dans les écoles.

- Plan numérique culture :

45 000 € seront consacrés à la mise en place d'un système de visites virtuelles de musées nationaux.

- Bibliothèque municipale :

L'amélioration de la bibliothèque municipale se poursuit en 2021 avec la mise en place d'une climatisation réversible pour un montant de 55 000 €.

- Les chaudières :

Dans un souci de développement durable, les vieilles chaudières de l'école Puech Cabrier élémentaire et du gymnase Elie Ribière vont être changées pour un montant de 103 000€.

- Le futur nouveau quartier Sud Canal :

L'opération Sud Canal se poursuit. Des travaux de préparation ont été effectués. La population peut constater les démolitions qui ont été faites dans les règles de l'art.

Ce projet majeur porté par la municipalité est l'un des leviers du développement économique de la ville.

Pour 2021, une participation de 280 000 € est prévue pour continuer cette belle aventure qui se poursuit notamment à travers le concessionnaire désigné par la commune.

La commune encaissera par ailleurs des recettes au cours de la concession lors de la vente des terrains aux promoteurs (1,2 millions sont inscrits).

- Opération façades :

La commune poursuit l'opération d'aide au ravalement de façades obligatoire dans le centre ancien. L'enveloppe pour cette aide est de 255 000€ en 2021.

- Le budget voirie :

La ville a budgété 814 000 € afin d'assurer le renouvellement des voiries, mais aussi d'embellir la place du 8 mai 1945 et de réhabiliter le parking du centre commercial de proximité de La Moulinelle (Centre commercial qui sera par ailleurs entièrement refait cet été pour près de 750 000 €).

- Le Pôle d'Echange Multimodal :

Tout vient à point qui sait attendre. Cet adage trouve à s'appliquer parfaitement au Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire. Depuis le début de son premier mandat, le premier magistrat de la Ville de Beaucaire réclamait une desserte ferroviaire digne des habitants de la quatrième ville du Gard. Depuis

2020, la desserte ferroviaire des TER a presque triplé. Un projet de Pôle d'Echange Multimodal de 2.8 millions d'euros TTC porté par la commune et co-financé par la Région Occitanie, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et l'État, commence à voir le jour. En novembre 2020, l'abri voyageurs en béton et le muret recouvert de tags ont été démolis.

Le chantier va se poursuivre par la pose d'un nouvel abri moins imposant et la mise en place d'un distributeur de billets. La seconde tranche démarrera en 2021 avec la réfection de la voirie, la création d'escaliers métalliques pour accéder aux quais, d'un ascenseur, d'une ombrière métallique végétalisée. Les abords de la halte SNCF seront aussi réhabilités.

Pour 2021, les travaux devraient s'élever à 735 000€. La région actera sa participation définitive par le vote d'une délibération en avril 2021.

- La base nautique :

Après plus de deux ans de travail de la Mairie sur ce dossier, Beaucaire a obtenu le label Terre de jeux 2024 et a été sélectionnée pour être centre de préparation pour les Jeux Olympiques de 2024. La base nautique municipale est aujourd'hui un véritable atout pour Beaucaire et pour la région Occitanie et une véritable fabrique de champions, puisque les médailles et titres prestigieux sont désormais réguliers, notamment en aviron.

La municipalité s'en occupe donc au quotidien en achetant du matériel chaque année, mais aussi en y consacrant des moyens humains (deux employés municipaux de la filière sportive y sont basés à temps plein et reçoivent toute l'année les enfants des écoles, des centres aérés et les clubs sportifs, 250 par semaine en voile et 50 par semaine en aviron). L'extension de la base nautique est d'ailleurs très concrètement à l'étude. En 2021, 487 000€ seront consacrés à la tranche ferme représentant les études. La tranche conditionnelle 2021 devrait s'élever à 1 251 000€.

De plus, 98 000€ seront consacrés à la réfection du ponton.

Le conseil régional, saluant la qualité du projet communal et son aspect de co-construction a voté une subvention de 2 millions d'euros pour le projet.

- La vidéoprotection :

La vidéoprotection est un outil utile à la protection de la population. La municipalité de Beaucaire a déjà beaucoup investi pour refaire à neuf et étendre son réseau ces deux dernières années. Pour 2021, 196 000€ environ compléteront le dispositif actuel pour de nouvelles caméras.

- L'Ad'Ap :

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) se poursuit selon le calendrier établis. La somme de 224 900 € est inscrite pour l'étape 1 des bâtiments Hôtel de Ville, école de la Préfecture, chapelle Notre-Dame de Vie et pour le stade Schneider.

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Recettes réelles | 110 000.00 € |
| Recettes d'ordre | 2 471.00 € |
| Excédent de fonctionnement | 55 373.98 € |
| TOTAL | 167 844.98 € |

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 40 844.98 € |
| Dépenses d'ordre | 127 000.00 € |
| TOTAL | 167 844.98 € |

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Recettes réelles | 50 000.00 € |
| Recettes d'ordre | 177 000.00 € |
| Recettes reportées | 0 |
| Excédent d'investissement | 225 555.17 € |
| TOTAL | 452 555.17 € |

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|--------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 400 084.17 € |
| Dépenses d'ordre | 52 471.00 € |
| Dépenses reportées | 0 |
| TOTAL | 452 555.17 € |

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Recettes réelles | 450 000.00 € |
| Recettes d'ordre | 86 000.00 € |
| Excédent de fonctionnement | 426 823.94 € |
| TOTAL | 962 823.94 € |

Les dépenses de fonctionnement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|------------------|---------------------|
| Dépenses réelles | 235 323.94 € |
| Dépenses d'ordre | 727 500.00 € |
| TOTAL | 962 823.94 € |

Les recettes d'investissement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Recettes réelles | 70 000.00 € |
| Recettes d'ordre | 797 500.00 € |
| Recettes reportées | 0 |
| Excédent d'investissement | 1 284 728.10 € |
| TOTAL | 2 152 228.10 € |

Les dépenses d'investissement – Budget Primitif 2021 :

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles | 1 996 228.10 € |
| Dépenses d'ordre | 156 000.00 € |
| Dépenses reportées | 0 € |
| TOTAL | 2 152 228.10 € |